

DEC151325DR11

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 dans un intérêt de service, l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur par intérim est M. François-Xavier DESERT ;

Vu la décision DEC151185INSU du 29 mai 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier DESERT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR CNRS, directeur-adjoint, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE CNRS, responsable administrative et financière, à M. Philippe FEAUTRIER, IR CNRS, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Bruno MAILLARD, IE CNRS, responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €,

Article 3

La décision n° 132887DR11 du 2 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 juin 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Jérôme VITRE